

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

AMENDEMENT

N ° AS1

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« pôle »,

les mots :

« communauté professionnelle territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.